

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-huit et le dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Nadège CORCELLE, Maire.

Date de la convocation : 7 juin 2018

Présents : MMES, MM, Nadège CORCELLE, Marie LOSKOFF, Claude BAUCHE, Céline BOURSIER, M. Jean-Christophe HUET et Cyrille PRESSOIR

Absents excusés : M. Francis ESNAULT donne pouvoir à M. Cyrille PRESSOIR

Secrétaire de séance : Mme Céline BOURSIER

*Madame le Maire demande l'approbation ou non du compte-rendu de la dernière séance de conseil municipal. Le compte-rendu de la réunion du 27 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.*

*Les membres présents approuvent l'envoi des convocations par courriel par la signature d'une fiche d'acceptation.*

La délibération suivante a été approuvée :

↳ **Soutien au déroulement des épreuves hippiques à Lamotte-Beuvron pour les J.O. 2024**

-----

↳ **Règlement européen sur la protection des données (RGPD)**

Le 25 mai 2018, le règlement européen sur la protection des données (RGPD) est entré en application. Cette réglementation permet de protéger les données personnelles de chaque citoyen.

Le RGPD n'interdit pas de recueillir des données, mais demande à chaque commune de traiter ces données personnelles en respectant certaines règles, en constituant in fine un registre des traitements, équivalent à une cartographie, un code de conduite.

Des initiatives de mutualisation sont déjà mises en place sur certains territoires.

La CDCG a initié une présentation le 14 mai dernier du Groupement d'Intérêts Publics de la Région Centre Val de Loire (GIP Recia) qui propose de recruter un délégué à la protection des données et de mutualiser ce service aux collectivités intéressées permettant ainsi d'obtenir des prix optimisés. Le point a été à nouveau abordé au bureau du 14 juin 2018. Au regard des frais non budgétisés de cette obligation, le Président de la CDCG a fait des propositions qui sont actuellement à l'étude. Pour se conformer à cette réglementation, des mots de passe seront installés sur le poste informatique et tous documents contenant des données personnelles seront classés en sécurité. Ce thème sera à nouveau abordé au prochain conseil.

↳ **Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable**

M. Pressoir présente le document. Il fait état des travaux réalisés et projetés. Le rapport est approuvé par les membres présents.

↳ **Commission « affaires sociales »**

Les membres présents actent la création en interne d'une commission « affaires sociales » composée des anciens membres du CCAS (Reste la position de Mme Perrochon en attente).

↳ **Questions diverses**

- ❖ Présentation du CAP Loiret, politique départementale apportant des compétences et des outils nécessaires à la réussite des projets des collectivités dans divers domaines
- ❖ Point sur le transfert de la compétence des Maires en matière d'habitat à l'EPCI (CDCG)
- ❖ Point sur les contrats de téléphonie
- ❖ Avancée sur la montée en haut débit : travaux en cours, réception envisagée par le Département 1<sup>er</sup> semestre 2019
- ❖ Point sur l'avancée des travaux concernant l'élaboration du PLUi

La séance est levée à 20h25.

Fait à Langesse, le 21 juin 2018

Le Maire,  
Nadège CORCELLE